

Délibération du Conseil Municipal**D.2023-074****Commune de LAUZERTE****ACTE : 1.1.8**

L'an deux mille vingt-trois et le 30 Août à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE.

MRS BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : MME BOURCIER A M. CAM.

MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MRS. BADOE, BERTHAUX.

MME NEGRE.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 24/08/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : ADHESION AUX RESEAU U.N.ADERE ET HELLOADERE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le réseau ADERE et son service HelloADERE.

Ce réseau, composé de l'Union Nationale des ADERE est une centrale de référencement associative depuis 1991 composée d'associations régionales : les ADERE.

Sa raison d'être est de sélectionner des fournisseurs et négocier des conditions d'achat pour le compte de ses 6 000 adhérents, acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (établissements d'accueil de personnes handicapées, insertion, établissements scolaires et crèches, EHPAD...) afin qu'ils puissent économiser sur leurs frais de fonctionnement, optimiser leur temps et accompagner au mieux les personnes accueillies.

Ses membres bénéficient d'un suivi personnalisé et d'un référencement large, qualitatif et compétitif tout en restant décideurs de leurs achats.

L'adhésion au réseau ADERE pour 2023 est de 50 €.

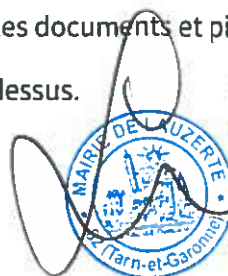
U.N.ADERE a négocié avec un prestataire du secteur (« le Prestataire ») un nouveau service, semblable aux solutions proposées par les comités d'entreprises (« le Service »), que les Adhérents pourront mettre à disposition de leurs salariés appelé HelloADERE. Le coût mensuel 2023 de cette prestation est de 0.30 € par agent.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'adhésion au réseau ADERE et à son offre HelloADERE et de l'autoriser à signer les adhésions ainsi que les renouvellements éventuels.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** : l'adhésion au réseau ADERE et à son offre HelloADERE.
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les adhésions au réseau ADERE et à l'offre HelloADERE ainsi que les renouvellements éventuels.
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING